

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 27

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bergantz et Mme Miller

ARTICLE 5

À l’alinéa 4, supprimer les mots :

« dans les conditions et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.